



**Association intercommunale pour
l'épuration
des eaux usées de la Côte**

PROCES-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

DU

8 AVRIL 2010

à

Burtigny

La séance est ouverte à 18h10 par le président, M. Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

1. APPEL

L'appel permet de constater la présence de 57 conseillers. Toutefois, la commune de Coinsins n'est pas représentée.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'art. 13 des statuts de l'association:

Le conseil intercommunal ne peut délibérer que si les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres et si chaque commune est représentée par un délégué au moins.

Si ces deux conditions ne sont pas respectées, une nouvelle séance du conseil intercommunal est convoquée avec le même ordre du jour; il pourra alors être délibéré même si chaque commune n'est pas représentée, le quorum des membres présents étant toujours requis.

Le président a levé la séance, le conseil intercommunal ne pouvant délibérer.

Une nouvelle séance est convoquée immédiatement par le président avec le même ordre du jour. Le quorum étant atteint, le conseil intercommunal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, adopté, est le suivant :

1. Appel;
2. Assermentation;
3. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009;
4. Préavis no 20 relatif aux comptes de l'exercice 2009;
5. Nomination du président du conseil intercommunal;
6. Nomination du vice-président du conseil intercommunal;
7. Nomination des scrutateurs;
8. Nomination des scrutateurs suppléants ;
9. Communications du comité de direction;
10. Rapport du chef d'exploitation de la station;
11. Propositions individuelles et divers.

2. ASSERMENTATION

M. le président procède à l'assermentation de M. Hubert Turrettini de la commune de Gland

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2009

Le procès-verbal ayant été adressé à chaque membre du conseil intercommunal, il n'est pas procédé à sa lecture. Ce procès-verbal est accepté sans modification.

4. PREAVIS NO 20 RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2009

La lecture du rapport de la commission de gestion est effectuée par M. François Laurent Althaus.

Outre les explications figurant dans le préavis du comité de direction, la commission tient à relever les points suivants :

Bilan au 31.12.2009 :

Compte 9143.03 – Stockeur de boues :

Chacun aura corrigé : il s'agit bien entendu du stockeur de boues.

Compte 9143.09 – Séchage de boues

Mis à part un amortissement de CHF 500'000.- (au crédit), ce compte comprend au crédit la comptabilisation d'une facture payée à double, ainsi qu'au débit le solde de factures diverses (voir également Compte de fonctionnement 230.3313.90 – *Amortissement Séchages de boues*).

Comptes de fonctionnement 2009 :

Compte 120.3102.00 – Journaux, documentation :

Comme expliqué, le dépassement provient des frais générés pour la recherche d'un nouvel employé. Précisons que le comité de direction a reçu 7 candidats sur les 30 personnes qui se sont annoncées à la suite des annonces parues dans la presse.

Compte 140.3189.00 – Site internet :

Comme annoncé l'année dernière par le comité de direction, le site internet de l'APEC est maintenant opérationnel à l'adresse www.apec-gland.ch; le montant de CHF 3'500.- correspond aux frais de maintenance de ce site.

Compte 220.4526.00 – Part. des communes à l'APEC (intérêts & amortissements) :

Le montant de CHF 794'434.68 correspond bien au montant figurant dans le Tableau « Année 2009 – Participation des communes – Tableau définitif » dans la colonne « Financière » de la rubrique « Participation des communes pour 2009 » (et non pour 2008, comme indiqué par erreur).

Compte 230.3321.00 – Amortissements supplémentaires :

Le montant de CHF 91'311.70 correspond à l'amortissement extraordinaire d'une partie des travaux de réfection de la cour (voir Compte au bilan 9141.01 – Rénovation de la cour).

Compte 350.4342.00 – Revenus divers, vidanges fosses, prestations de service :

Le montant de CHF 28'494.05 comprend en particulier une indemnité versée par l'ECA pour les dégâts dus à la foudre subis en 2008 (CHF 11'499.05), ainsi que les revenus provenant de la livraison de boues à traiter de la commune de Chavannes-des-Bois (CHF 8'700.-).

Compte 350.4526.00 – Part. des communes à l'exploitation de l'APEC :

Le montant de CHF 1'007'164.78 correspond bien au montant figurant dans le Tableau «Année 2009 – Participation des communes – Tableau définitif» cette fois dans la colonne «Exploitation» toujours pour 2009 » (et non 2008, comme indiqué par erreur).

La commission relève avec satisfaction que le budget 2009 a été pratiquement respecté avec un excédent de charges de CHF 30'562.63 (+1.68%) par rapport au budget voté en automne 2008.

Pour terminer, la commission signale qu'elle aurait souhaité prendre connaissance du rapport de la fiduciaire (Fidasa Fiduciaire David Saugy SA), mais qu'il n'était pas encore rédigé à la date de convocation ; elle a donc dû se contenter d'un courriel de l'intéressé indiquant que « les comptes de l'APEC sont en ordre sous réserve de la petite correction de TVA discutée qui n'aura pas d'influence sur les comptes de fonctionnement ».

La commission souhaite que ce rapport lui soit communiqué dans les délais à l'avenir.

Décision

La parole n'étant pas demandée, le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2009, soit :
 - a) le compte de fonctionnement
 - b) le bilan
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2009;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2009.

5. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

M. Jean-Paul Besson, président actuel, est réélu par acclamations.

6. NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

M. Daniel Collaud est également réélu vice-président, par acclamations.

7. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Mme Régina Bovet et M. Hector Chambaz sont élus par acclamations.

8. NOMINATION DES SCRUTATEURS-SUPPLEANTS

M. Georges Sublet et M. Philippe Berger sont élus par acclamations.

9. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

Sécheur de boues - odeurs

Depuis la mise en service de cette nouvelle installation, nous nous heurtons à des problèmes d'odeurs dérangeant le voisinage. L'installation de filtres au charbon a permis de réduire ces désagréments dans une proportion de 85%.

Cependant, ce résultat est encore insuffisant. Le comité de direction poursuit ses démarches pour régler définitivement ce problème. La prochaine phase pourrait se présenter sous la forme d'un lavage des fumées, procédé permettant la destruction de la source de ces odeurs, à savoir l'ammoniaque. Une autre solution technique est actuellement à l'étude.

Un préavis du comité sera certainement déposé cet automne.

Dans l'intervalle, nos boues sont incinérées à la station d'épuration de la ville de Lausanne à Vidy.

Démission du nouvel adjoint du chef d'exploitation

Entré en fonction le 1^{er} mars, le nouvel adjoint du chef d'exploitation devant remplacer M. Roger Siffert en fin d'année, a quitté son poste le jeudi 4 mars. Sa décision est motivée par le fait que cette activité professionnelle ne lui convient pas.

Pour le remplacer, le comité de direction a engagé M. Alain Meylan, domicilié à Duillier, qui entrera en fonction le 1^{er} juillet prochain.

10. RAPPORT DU CHEF D'EXPLOITATION DE LA STATION

M. Faillettaz commente les résultats d'exploitation de la station d'épuration de 2009. Ce rapport sera transmis à chaque commune et joint au présent procès-verbal.

11 PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Daniel Collaud

Lors de la dernière séance du conseil intercommunal, le comité de direction avait annoncé qu'il avait décidé d'engager une pré-étude concernant la recherche d'un site pour recevoir une nouvelle station. A cet effet, il demande au comité de direction de bien vouloir établir, pour la prochaine séance, les investissements prévus pour les cinq prochaines années pour la STEP actuelle.

M. Alain Clerc

Selon le rapport du chef d'exploitation, le déversoir sis à l'entrée de la STEP a fonctionné pendant 55 jours. Cette situation démontre la présence d'eaux claires parasites. A cet effet, M. Clerc souhaite connaître dans quelle phase se situe l'établissement du PGEEi de l'APEC.

M. Yves Reymond

L'établissement du PGEEi est tributaire de celui des communes. Dès lors, il importe que celles-ci consentent un effort particulier à ce sujet.

En réponse à la requête du comité de direction, le service des eaux, sols et assainissements a confirmé que l'octroi de la subvention pour le PGEEi, daté du 3 décembre 2001, ne précisait pas de date limite pour sa réalisation. Par conséquent, le délai par défaut découle de la loi sur les finances qui fixe la péremption du versement des subventions au 21 août 2013.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h00.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J. P. Besson

Le secrétaire :

D. Gaiani

Annexe: un rapport d'exploitation